

## Convention de candidature

> Cette convention définit nos lignes directrices pour être candidat.e de Volt France lors des élections législatives 2022

### 1. Investiture

Conformément à la section VIII du règlement intérieur de Volt France

le **Bureau** et le **Conseil** traitent les candidatures de chaque zone électorale\* pour :

- Les élections législatives

Le/La Secrétaire Générale définit les modalités de candidature (processus clair avec deadline, candidature uniforme pour les candidat-es : lettre de motivation, vidéo, ect...).

\*Une zone électorale peut être une commune, une circonscription, un canton, un département, une région ou toute la France.

Le/la candidat.e accepte ce qui précède comme le règlement par lequel il/elle est choisi.e pour se présenter dans une zone électorale.

### 2. Priorité des accords politiques

En cas d'un accord politique avec une ou plusieurs autres parties, Volt France s'efforcera de préserver toutes les investitures déjà effectuées. Cependant, le/la candidat.e doit accepter qu'un tel accord puisse signifier que sa candidature ne soit plus possible.

Le/la candidat.e accepte que dans ce cas, il/elle soutient le/la candidat.e désigné pour sa zone électorale dans le cadre de l'accord et fasse campagne commune de la même manière qu'il/elle aurait mené sa propre campagne.

## 3. Adhérer à des propositions programmatiques clés

Volt France a un programme en place pour chaque élection. Chaque programme comportera un certain nombre de propositions clés, que Volt souhaite mettre en avant pendant la campagne.

**Le/la candidat.e accepte de faire campagne sur ces propositions** et de ne pas s'en écarter afin de maintenir un message clair et une image cohérente de Volt France pendant la campagne.

En outre, **le/la candidat.e accepte de suivre nos programmes nationaux et européens**, qui laissent suffisamment de place pour prendre des positions en dehors des propositions clés si cela s'avère nécessaire.

## 4. Charte éthique des candidat.e.s

Le/la candidat.e accepte de mener une campagne sur la base de la charte éthique suivante ([source](#)) :

Mener une campagne éthique et responsable

- **Avoir une communication respectueuse des concurrents et concentrée sur des débats de fond** en ne réalisant pas de propagande diffamatoire ou d'attaques personnelles, et en privilégiant le fond (programmes, positions, valeurs, expérience...)
- **Prendre des engagements qui seront respectés** en étudiant la faisabilité des promesses électorales, notamment celles du programme
- **Réaliser une communication électorale sincère et transparente** en n'usant pas d'argumentations manipulatoires, fallacieuses, de chiffres ou de faits non avérés
- **Respecter la vie privée des citoyen.ne.s** en France en suivant notamment les recommandations de la CNIL
- **Mener une campagne respectueuse de l'environnement et de l'économie locale** en imprimant sur papier écologique et en recourant à des entreprises locales
- **Respecter les scrutins par un usage raisonné des recours et contentieux administratifs** en n'en abusant pas à des seules fins politiques ou de nuisances personnelles

Mener une campagne respectueuse des règles

- **N'accepter que des soutiens légitimes** en refusant les dons non déclarés ou concours non autorisés
- **Être sincère dans sa comptabilité de campagne** notamment en déclarant toutes les dépenses engagées à vocation électorale
- **Ne pas user des avantages liés à sa charge dans la fonction publique** notamment par l'accès à des informations, des rapports, des données personnelles sur les électeurs ou encore des moyens de communication non disponibles pour les autres candidats
- **Se conformer aux résultats des scrutins** en n'interférant pas, quelle qu'en soit la manière, sur le déroulement des scrutins
- **Respecter les convictions des électrices et électeurs** en ne les influençant pas de manière non éthique telle que par des promesses d'avantages clientélistes (subventions publiques, appui sur des demandes administratives...)
- **Respecter tous les termes du Code Électoral** en suivant l'esprit des lois, sans chercher à en détourner le sens

## 5. Engagement financier

En cas de remboursement par l'Etat français des dépenses de campagnes, je m'engage à ne pas faire de profits en remboursant à mes colistier et à Volt France la somme excédentaire reçue par rapport ) mes dépenses personnelles engagées.

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions et informations générales de cette convention de candidature et je m'engage à les respecter.

Fait à ..... le .....

Nom, Prénom .....

Signature .....